



Un jeune majeur de la Maison d'Enfants « Les Amarres » s'exprime au SENAT – Témoignage

07 mars 2024 | PARIS

Les jeunes de la Protection de l'Enfance peuvent être accompagnés à leur majorité via un Contrat Jeune Majeur financé par le Département. Gwendal, jeune majeur à l'ADAES 44, a fait part de sa situation devant une quinzaine de Sénateurs et Députés au SENAT le 7 février 2024.



Placé à l'Aide Sociale à l'Enfance, Gwendal a été accueilli au foyer de la MECS Les Amarres en 2020, il avait 15 ans. Il aura 19 ans en mars 2024. Avec une autre jeune de l'association TREMEAC, il ont ainsi été invités à témoigner de leur expérience lors d'un petit déjeuner organisé au SENAT à PARIS, au nom du collectif « CAUSE MAJEUR » et par l'intermédiaire de la Fédération Nationale « Citoyens et Justice », le 7 février 2024.

Accompagné et conforté par Sarah, son éducatrice, il a pu ainsi témoigner devant les élus de la République: « *Sans tous ces professionnels, je n'en serais pas là aujourd'hui !* ». Titulaire depuis peu d'un CAP production et service en restauration, Gwendal cherche maintenant un emploi de cuisinier. Il a encore besoin d'être accompagné pour voler de ses propres ailes, lui qui a connu la solitude en l'absence de soutien familial. « *Oui, les éducateurs s'occupent très bien de moi. Je ne me sens pas seul !* ». D'autres jeunes majeurs de la Protection de l'Enfance peuvent aussi revendiquer que ce dispositif évite de se retrouver à la rue, à la sortie de l'ASE, voir « *sauve des vies* » peut affirmer Louna, qui elle, est accompagnée par les éducateurs de TREMEAC.



Les professionnels de la Protection de l'Enfance sont en première ligne pour observer les graves conséquences d'une maltraitance subie à la petite enfance, bien repérables à l'adolescence sur leur santé physique et psychique. La motivation des éducatrices et des éducateurs est donc forte à poursuivre cet accompagnement qui nécessite temps et patience afin de les préparer au mieux face au monde des adultes qui les attend, adulte qu'ils vont aussi devenir.

Cette expérience inédite pour Gwendal marque inévitablement son parcours au sein des services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Une belle occasion de remercier les professionnels qui l'accompagnent mais aussi un beau défi réussi que celui de vaincre la peur en témoignant avec courage et force, son parcours, devant les Députés et Sénateurs au nom des jeunes majeurs fragilisés.

Maintenant il faut encore travailler pour espérer obtenir un logement social, poursuivre des démarches de soins, réussir le permis de conduire, accepter une mesure de protection pour jeunes majeurs vulnérables, notamment par un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

A l'ADAES44, nous serons toujours là pour accompagner ces jeunes, avant le grand saut. A sa demande et au vu d'une vulnérabilité persistante, Gwendal a sollicité encore un peu la poursuite de son accompagnement. Il a été entendu et se trouve encouragé dans ses efforts. Il vient d'obtenir le prolongement de son Contrat Jeune Majeur pour 1 an soit jusqu'au 14/03/2025 grâce au Département de Loire-Atlantique.

**Association
départementale
d'accompagnement
éducatif et social**

Direction générale

113 rue de la Jaunaie
44234 Saint-Sébastien-
sur-Loire
02 51 79 16 16
contact@adaes44.org
<http://www.adaes44.fr/>